



CONSEIL DE COMMUNAUTE

2018	7
DELEGUES TITULAIRES	44
DELEGUES SUPPLEANTS	25
TOTAL DELEGUES	69
DONT TITULAIRES PRESENTS	27
DONT TITULAIRES ABSENTS	17
NB DE POURVOIR(S) DONNE(S)	2
DONT SUPPLEANTS PRESENTS	6
DONT SUPPLEANTS ABSENTS	19

SEANCE DU

JEUDI 13 DECEMBRE 2018

LIEU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES LACS

CLAIRVAUX LES LACS

CONVOQUES LE

07/12/2018

AFFICHE LE

07/12/2018

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MILLET JACQUELINE

Les Délégués des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Lacs se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

OBJET THEME DELIBERATION N°

DELEGUES	COMMUNES	S*	PRESENTS	ABSENTS		POUVOIR
				E*	NE*	
HUGONNET FRANCK	BAREZIA				1	
PENSOTTI JEAN		S			1	
BAILLY THIERRY	BLYE		1			
GUILLEMIN XAVIER		S			1	
BAILLY HERVE	BOISSIA		1			
GAILLARD MICHEL		S			1	
REVOL HERVE	BONLIEU		1			
GRILLET DOMINIQUE			1			
MOREL Alain	CHARCIER		1			
SERRETTE PAUL		S	1			
GIRARDOT BERNARD	CHAREZIER		1			
BELLAT STEPHANE		S			1	
BAUD PASCAL	CHATILLON				1	
LACOMBE JANINE		S			1	
NEVEUX M-PIERRE	CHEVROTAINE		1			
CATILAZ CHRISTOPHE		S	1			
PANSERI ALAIN			1			M.C CLOSCAVET
CLOSCAVET M-CLAIRE				1		
LINK PHILIPPE					1	
RENAUX M-LOUISE			1			
BARIOD DENIS	CLAIRVAUX				1	
VIDEIRA Christelle					1	
DAUDEY Yves			1			
DESCOTES Laurence					1	
DETHE Xavier			1			
MOREL-BAILLY Hélène				1		
MAILLARD J-CLAUDE	COGNA		1			
COURBET CLAUDE		S			1	
BANDERIER LAURENT	DENEZIERES		1			
RAMBOZ JACQUES		S	1			
ROUX NATHALIE	DOUCIER		1			
ZEITLER ISABELLE			1			
MONNIER ROGER	FONTENU		1			
MOREAUX Laurence		S			1	
PERRON SYLVIANE	LA FRASNEE				1	
LENFANT DOMINIQUE		S			1	
VALLET MARTIAL	LE FRASNOIS				1	
FELIX MARIE-PAULE		S			1	

*T = TITULAIRE

DELEGUES	COMMUNES	S*	PRESENTS	ABSENTS		POUVOIR
				E*	NE*	
CHAMOUTON CLAUDE	HAUTECOUR		1			
SARRAND FRANCOISE		S			1	
LAGARDE JEAN-NOEL	LARGILLAY			1		
LAGARDE MARIE-PIERRE		S			1	
MARESCHAL L-PIERRE	MARIGNY		1			
HUMBERT HENRI		S			1	
HEIMLICH ALINE	MENETRUX		1			
CERRUTI BRUNO		S			1	
BERREZ SERGE	MESNOIS		1			
CABUT DANIELLE		S			1	
JOURDANT MICHEL	PATORNAY		1			
REGAZZONI HERVE		S			1	
DEPARIS CHRISTELLE			1			L MAGREULT D'ATTOMA
LACOMBE MARIE	PONT DE P		1			
MAGREULT LAURENT					1	
BUISSON DANIEL					1	
VUITTENEZ PATRICK	SAFFLOZ			1		
VERJUS FREDERIC		S			1	
MILLET ALAIN	SAUGEOT				1	
		S				
SIEWORECK DAN	SONGESON		1			
ETIENNEY FRANÇOIS		S	1			
BARIOD MAURICE	ST MAURICE		1			
MILLET JACQUELINE		S	1			
DUMONT-GIRARD PHIL	SOUCIA		1			
CHAMOUTON PHILIPPE		S	1			
GUYENET SANDRINE	THOIRIA		1			
SASSARD REMI		S			1	
PRELY FABRICE	UXELLES			1		
BANDERIER BRUNO		S			1	
DUFOUR CHRISTIANE	VERTAMBOZ				1	
BANDERIER Sébastien		S			1	
TOTAUX "S"		25	6			
TOTAUX "T"		44	27			

*S = SUPPLEANT

*E = EXCUSE

*NE = NON EXCUSE

Résultat du Vote : Pour : 29
Contre :
Abstention :

Envoyé en préfecture le 27/12/2018

Reçu en préfecture le 27/12/2018

Affiché le



ID : 039-243900719-20181213-DELIB181201-DE

39154

Communauté de Communes du Pays des lacs

Code INSEE

BUDGET GENERAL M14

DM n°3 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 3

Délibération 181201

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617 : Etudes et recherches	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739211 : Attributions de compensation	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657356 : Autres groupements	0,00 €	7 708,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657364 : SPIC	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	3 708,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	7 708,00 €	7 708,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6816 : Dotat* aux prov. pour dépréciat* immo incorporelle, corporelle	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 408,00 €	20 408,00 €	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT				
D-1323 : Départements	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458103 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2000 -2ème Tranche	0,00 €	85 200,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1313 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €
R-458201 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 1998 -1ère Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €
R-458204 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2001 -3ème Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-458205 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2004 -4ème Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 200,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	121 200,00 €	0,00 €	121 200,00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 800,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 800,00 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	123 400,00 €	0,00 €
R-1312 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-1318 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 520,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	151 213,00 €	0,00 €
R-1328 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	171 358,00 €
R-1331 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	85 750,00 €
R-1341 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	185,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	274 613,00 €	268 813,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 27/12/2018

Reçu en préfecture le 27/12/2018

Affiché le



ID : 039-243900719-20181213-DELIB181201-DE

39154

Communauté de Communes du Pays des lacs

Code INSEE

BUDGET GENERAL M14

DM n°3 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2111 : Terrains nus	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	7 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	7 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	12 800,00 €	7 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-261 : Titres de participation	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458101 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 1998 -1ère Tranche	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458101 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 1998 -1ère Tranche	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458103 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2000 -2ème Tranche	0,00 €	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458103 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2000 -2ème Tranche	0,00 €	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458104 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2001 -3ème Tranche	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458104 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2001 -3ème Tranche	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458105 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2004 -4ème Tranche	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458105 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2004 -4ème Tranche	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458111 : CASCADES DU HERISSON 1ère Tranche	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458111 : CASCADES DU HERISSON 1ère Tranche	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458112 : CASCADES DU HERISSON 2ème Tranche	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458112 : CASCADES DU HERISSON 2ème Tranche	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458201 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 1998 -1ère Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 458201 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 1998 -1ère Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-458203 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2000 -2ème Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 000,00 €
TOTAL R 458203 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2000 -2ème Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 000,00 €
R-458204 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2001 -3ème Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
TOTAL R 458204 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2001 -3ème Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
R-458205 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2004 -4ème Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 458205 : FONTAINES ET PETITS PATRIMOINES - 2004 -4ème Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-458211 : CASCADES DU HERISSON 1ère Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 458211 : CASCADES DU HERISSON 1ère Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
R-458212 : CASCADES DU HERISSON 2ème Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

39154 Code INSEE	Communauté de Communes du Pays des lacs BUDGET GENERAL M14	DM n°3 2018
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 458212 : CASCADES DU HERISSON 2ème Tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	12 800,00 €	182 500,00 €	274 613,00 €	444 313,00 €
Total Général		169 700,00 €		169 700,00 €

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Clément Tullianet 

(1) y compris les restes à réaliser

OBJET : Provisions pour dettes d'Odésia 2018

Délibération 181202

LE CONSEIL de COMMUNAUTE,

VU la mise en sauvegarde de l'association Odésia Vacances Jura le 21/03/2014, et la déclaration de créances non recouvrées de 234 225.02 € effectuée par le Trésorier payeur de Clairvaux en date du 20/05/2014,

Vu la provision 2017 pour créances impayées effectuée à hauteur de 80 % sur le Budget annexe Uxelles pour un montant de 79 930 € ht, et de 8 823 € sur le Budget Général,

Vu l'échéance 2018 du plan honorée par Odésia d'un montant de 14 501.67 € ttc,

Vu la compensation attendue du rachat des biens à intervenir pour un montant de 48 582.34 € ttc (42083 € ht) auprès de l'ancien délégataire sur les créances du plan de sauvegarde et la compensation à intervenir sur les créances du reversement de la caution de 6 250 €,

Vu les 2 derniers loyers de septembre et octobre 2018 impayés ainsi que le titre de récupération de la Teom pour un montant total de 13 814.17 € ht,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE :

Article 1 : de réaliser au titre de l'exercice 2018 une provision budgétaire à hauteur de :

- 80 % de de la dette du plan d'Odésia restant due diminuée de la compensation à intervenir
- 100% des impayés de 2018.

Soit un montant de provision sur le Budget annexe Uxelles de 48 072 €

Soit in montant de provision sur le Budget Général de 7 843 €

Article 3 : dit que les crédits ont été inscrits lors du vote du Budget Primitif.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Claude MAILLARD

51000 DK
Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

Besler
Levrault

ID : 039-243900719-20181213-DE181203-DE

OBJET : Provisions pour Travaux – Budget Général – Site des Ca

Délibération 181203

LE CONSEIL de COMMUNAUTE,

Au vu des risques liés à la gestion du Site des Cascades du Hérisson, de la fréquentation, des aléas climatiques, du relief du terrain et des antécédents et notamment à l'éboulement du 23/12/2017,

Au vu de l'importance des équipements présents sur ce site,

Vu les travaux consécutifs au glissement de terrain du 23/12/2017 qui se sont déroulés au cours de l'exercice 2018 pour un montant de 55 874 € dont un solde à charge de la collectivité de 9 460 €.

Vu l'inscription Budgétaire au service vallée du hérisson pour l'entretien de terrain (à titre de provision pour tout aléas) non réalisée,

Il est proposé aux membres du conseil de constituer une provision annuelle sur le budget Général à partir de 2018 pour grosse réparation de 10 000 € par an. Cette somme se cumulera d'années en années. La provision sera constatée comme une dépense réelle de fonctionnement à chaque exercice, et pourra être consommé en investissement en cas de travaux soit de grosse réparation soit d'amélioration devenue nécessaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE :

Article 1 : de réaliser au titre de l'exercice 2018 une provision budgétaire à hauteur de 10 000 € sur le Budget Général

Article 2 : dit que les crédits font l'objet d'un virement au compte 6816 en DM.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Claude MAILLARD

**OBJET : ORDURES MENAGERES – Campagne de sensibilisation au tri des déchets –
Versement de subvention**

Délibération n° 181204

VU les articles L2333-77 et L2333-80 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 2-4-1) et 2-4-2) des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Lacs relatif à la collecte et l'élimination des ordures ménagères et la gestion de déchèterie ;

VU la volonté des élus du territoire de relayer les bons gestes de tri auprès des habitants du Pays des Lacs, notamment auprès du public scolaire,

La commission « Collecte des déchets » propose de prendre en charge la moitié du coût du transport (aller/retour) jusqu'au CDTOM pour les écoles élémentaires de BONLIEU et CLAIRVAUX les LACS.

Rappelle que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018,

Le conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une participation de 77.50€. au SIVOS de la Vassière - BONLIEU

DECIDE de verser une participation de 130.00€ au SIVOS des lacs – CLAIRVAUX Les LACS

AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean Claude MAILLARD

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

ID : 039-243900719-20181213-DE181205-DE



OBJET : ADMINISTRATION – Versement subvention jeunes agriculteurs

Délibération n° 181205

VU les articles L2333-77 et L2333-80 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 500.00 € pour le financement de l'opération « Fête de l'Elevage » - Finale départementale de pointage - aux Jeunes Agriculteurs (Association j'anime39) – 455 rue du Colonel de Casteljou – 39300 LONS LE SAUNIER

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean Claude MAILLARD

Objet : **FINANCE- ADMINISTRATION – Convention de partenariat
charge recrutement Bureau Etudes projet Fusion**

Envoyé en préfecture le 28/12/2018
Reçu en préfecture le 28/12/2018
Affiché le 
ID : 039-243900719-20181213-DE181206-DE

Délibération n° 181206

Par sa délibération n°181102 du 29 novembre 2018, le Conseil de communauté a souhaité envisager une fusion bloc à bloc avec les Communautés voisines « Petite Montagne », « Jura Sud » et « Orgelet »,

Afin d'envisager un tel projet de fusion, les services de l'Etat exigent la réalisation d'une étude préalable qui portera sur le périmètre des quatre intercommunalités. Cette étude sera portée financièrement par la Communauté de communes de la Région d'Orgelet et sera subventionnée à hauteur de 50% par l'Etat au titre de la DETR. Le reste à charge de 50% sera réparti entre les quatre EPCI qui sont envisagés pour faire partie de la nouvelle intercommunalité, soit Pays des Lacs, Petite Montagne, Jura Sud et Région d'Orgelet.

Afin d'obtenir un montant estimatif du coût de l'étude, les services de la Communauté de communes d'Orgelet ont pris l'attache du PNR du Haut Jura, qui porte une étude similaire sur le Pays du Haut Jura. Il en ressort que le coût global de l'étude est de 75 000€. Ce montant peut donc être envisagé comme un montant plafond pour la réalisation de l'étude sur le périmètre de fusion envisagé.

La réalisation de cette étude se fera sous la direction d'un comité de pilotage composé du Président, de deux vice-présidents et du directeur de chacun des EPCI « Pays des Lacs », « Petite Montagne », « Jura Sud » et « Région d'Orgelet ».

Cette étude devra permettre la réalisation d'un état des lieux sur les quatre intercommunalités dans une première phase, afin d'envisager l'impact d'une fusion en termes de compétences, de finances, de fiscalité, de patrimoine et de ressources humaines.

Cette étude devra être finalisée au mois de mai 2019 afin de permettre aux services de l'Etat, puis aux communes, de prendre position sur le projet de future intercommunalité.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la réalisation de cette étude,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de Communes d'Orgelet à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché à procédure adaptée qui permettra la réalisation de cette étude,
- **CHARGE** le comité de pilotage composé du Président, de deux vice-présidents et du directeur de chacun des EPCI « Pays des Lacs », « Petite Montagne », « Jura Sud » et « Région d'Orgelet » de conseiller le pouvoir adjudicateur quant au choix du prestataire à retenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention avec « Orgelet », « Petite Montagne » et « Jura Sud » afin de répartir le reste à charge de l'étude entre toutes les Communautés de communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean Claude MAILLARD

Envoyé en préfecture le 27/12/2018

Reçu en préfecture le 27/12/2018

Affiché le



ID : 039-243900719-20181213-DE181207-DE

39154

Communauté de Communes du Pays des lacs

Code INSEE

Budget CENTRE UXELLES

DM n°4 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Deliberation n° 181207

DM 4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 900,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	1 700,00 €
Total Général		1 700,00 €		1 700,00 €

Pour extrait conforme,
le Président

J.-C. Vailland

(1) y compris les restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le

ID : 039-243900719-20181213-DE181208-DE



OBJET : ECONOMIE - Mise en vente d'une ancienne ferme avec terrain sur la Commune de Vertamboz

Délibération N° 181208

Monsieur le Président Expose :

La Communauté de Communes est propriétaire d'une ancienne ferme avec terrain attenant sur la Commune de VERTAMBOZ, cadastrés section ZD N° 64 pour la ferme et le terrain attenant, ZD N° 140 pour la parcelle supplémentaire.

La superficie totale est de 32 000 m² environ.

Le bâtiment et les terrains ont été acquis en 2004 afin d'y créer un Ecomusée de machines agricoles.

Ce projet n'a finalement pas abouti.

A l'issue de la présentation de la propriété de ses surfaces détaillées ainsi que la configuration du terrain qui l'entoure le conseil a par délibération en date du 25 janvier décidé d'une vente globale avec un prix de réserve de 220 000 € net vendeur.

Un Certificat d'Urbanisme opérationnel a été obtenu pour la création d'une parcelle urbanisable de 3000 m² environ.

Vu le souhait du Conseil Communautaire de proposer à la vente cette propriété ;

Vu l'estimation des domaines en date du 21 novembre 2017 ;

Le conseil communautaire valide les étapes et principes suivants pour la vente :

Revoir le prix à la baisse de la ferme : par exemple 190 000 € le lot.

Valider un scénario avec une vente séparée:

145 000 € sans le terrain constructible (correspond à l'avis des domaines)

45 000 € le terrain constructible de 3000 m²

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Claude MAILLARD



OBJET : TOURISME / Création de l'entente entre la Communauté de Communes du Pays des Lacs, la Communauté de Communes de la Grandvallière et la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura et nomination des représentants

Délibération n° 181209

Vu les articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Lacs et plus particulièrement la compétence facultative en matière de développement touristique, articles 1.2.1 Cascades du Hérisson et 1.2.2 Opération Grands Sites de France « Vallée du Hérisson-Plateau des 7 Lacs »

Vu la note argumentaire précisant les enjeux de l'Opération Grand Site

Vu le courrier du Ministère de la Transition écologique et solidaire en date du 28 septembre 2017 autorisant le lancement de l'Opération Grand Site « Vallée du Hérisson-Plateau des 7 Lacs »

Vu la délibération concordante de la Communauté de communes La Grandvallière en date du 4 décembre 2018

Vu la délibération qui doit être prise par le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura

Considérant la nécessité de structurer une gouvernance pour porter les actions qui permettront d'obtenir le label Grand Site de France

Considérant que le périmètre de l'OGS comprend 9 communes qui sont situées sur 3 Communauté de communes ;

Considérant que l'Opération Grand Site « Vallée du Hérisson-Plateau des 7 lacs » dépassent le territoire de la Communauté de communes du Pays des Lacs

Le Conseil de Communauté, après délibération,

Article 1 : DECIDE de conclure une entente à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée initiale de cinq ans renouvelable par reconduction expresse pour une nouvelle durée de cinq ans.

Cette entente a pour objet la mise en œuvre de toutes actions (études, aménagements, ...) ayant pour but la labellisation Grand Site de France du site « Vallée du Hérisson-Plateau des 7 lacs »



Les conventions prises dans le cadre de cette entente fixeront pour chaque projet le mode et le taux de financement respectif et la durée de la convention.

Article 2 : DIT qu'il est constitué une Conférence chargée de débattre des questions intéressant l'entente. Les décisions de la Conférence sont notifiées aux communautés membres qui en informent leur conseil communautaire.

Les décisions de la Conférence ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par des délibérations concordantes adoptées par le conseil communautaire de chacune des communautés de communes membres.

Article 3 : DESIGNE à bulletin secret les trois membres siégeant au sein de la conférence :

- Monsieur Hervé REVOL
- Monsieur Louis-Pierre MARESCHAL
- Monsieur Jean-Claude MAILLARD

Les fonctions des membres de cette conférence expirent avec celui du conseil communautaire qui les a élus.

Article 4 : DIT que le financement respectif des projets est fixé dans chaque convention sur la base des propositions de la Conférence ratifiés par les Conseils communautaires des communautés membres

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive de l'entente et tous documents s'y rapportant

Pour extrait conforme.

Le Président,



**OBJET : ADMINISTRATION / Signature - Convention Appel à Manifestation d'Intérêt
- AMI Bourg Centre**

Délibération n° 181210

VU la délibération du 06 décembre 2018 de la commune de Clairvaux-les-Lacs approuvant ladite convention de revitalisation du Bourg centre

CONSIDERANT la convention cadre définissant les conditions de soutien de la Région, inscrivant les actions dans la stratégie de revitalisation arrêtée par la commune de Clairvaux les Lacs et les actions qui seront prioritairement soutenues au titre du règlement d'intervention « Revitalisation des Bourges Centres »

CONSIDERANT les études menées par la commune de Clairvaux-les-Lacs qui a construit une stratégie de revitalisation comprenant aussi bien des actions communales qu'intercommunales ; Améliorer l'habitabilité du centre-bourg de Clairvaux-les-Lacs ; Valoriser le patrimoine bâti et paysager du centre-bourg ; Conforter et développer l'activité au centre-bourg

CONSIDERANT le financement des actions par la région portant sur les actions issues d'une réflexion globale et participer à l'attractivité des bourges centres : Enjeux tels que la transition énergétique, l'accès aux services et aux logements et à l'amélioration du cadre de vie ; Actions au regard de la mobilisation et la participation (acteurs et habitants) ; Critère de durabilité des projets (actions visant à limiter l'impact sur l'environnement des projets)

CONSIDERANT les actions suivantes comme prioritaires : Faciliter la rénovation des logements privés vacants dans le centre-bourg ; Intensifier les usages, les pratiques et la convivialité du centre-bourg ; Valoriser les espaces verts dans le centre-bourg ; Aménager le bord du lac ; Réhabiliter le Moulin Lépine.

CONSIDERANT la création d'un comité de programmation et de suivi pour la démarche de revitalisation, mis en place par Clairvaux-les-Lacs avec la participation de la Communauté de Communes

CONSIDERANT les engagements pris par la commune de Clairvaux-les-Lacs et par la Région,

Par cette convention, la Communauté de communes s'engage à :

- Soutenir la démarche de revitalisation de la commune dans le cadre de ses compétences.
- Travailler en proximité étroite avec la commune dans la mise en œuvre des actions communales et intercommunales concourant aux objectifs de revitalisation.
- Participer au comité de suivi et de programmation et à toute autre instance

La convention porte sur une durée de trois ans à compter de sa date de signature.

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le



ID : 039-243900719-20181213-DE1812010-DE

Le conseil communautaire après en avoir débattu

- **APPROUVE** le projet de convention
- **AUTORISE** le Président à signer la convention
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes administratifs juridiques et financiers afférents à cette convention

ANNEXES :

- **La convention**
- **Les graphes d'objectifs**

Pour extrait conforme,

Le Président,